

# CONVENTION « POLE 06 »

## ENTRE :

LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE & JEU PROVENCAL des ALPES-MARITIMES dont le siège social est à NICE (06) 183, ROUTE DE GRENOBLE, représenté par son Président en exercice.

*d'une part,*

## ET :

M.

N° de licence

Dûment autorisé par son représentant légal, également signataire de la présente.

*d'autre part,*

## ET ENCORE :

M.

Président du club

*de troisième part,*

---

## PREAMBULE :

La commission des éducateurs a attiré l'attention du Comité Départemental sur le fait que les sélections départementales ont révélé depuis plusieurs années des individualités de haut niveau, individualités qui ne se retrouvaient pas en équipe dans les divers championnats.

C'est pourquoi, la commission des éducateurs a suggéré au Comité de créer un club départemental, réunissant les meilleures individualités en catégorie JUNIOR , CADET et MINIME en vue de constituer si besoin des équipes les plus harmonieuses et les plus performantes possibles.

Le Comité Départemental a adhéré en 2002 à cette initiative, un Groupe a été créé et prend la dénomination de « POLE 06 ». Ce Groupe est reconstitué chaque année.

Il est placé sous la responsabilité d'Antoine SCIORTINO, Educateur BF2 au sein de la FFP-JP, responsable du Pôle 06 au sein du Comité qui sera assisté par les éducateurs de l'Equipe Technique Départementale du Comité des Alpes maritimes.

Ce groupe reporte à Jean Claude CALCAGNO, président de la commission des jeunes.

Les séances d'entraînement s'effectueront le mercredi après midi ou le samedi matin au boudrome Henri BERNARD selon un calendrier arrêté par l'encadrement.

---

## **I.-DUREE :**

La présente convention est conclue pour une durée déterminée s'étendant du 01.01.2107 au 31.12.2017.

## **II.- ENGAGEMENTS RECIPROQUES :**

### 1°/ A CHARGE DE L'EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE :

L'Equipe Technique Départementale et la Commission des Jeunes s'engagent à :

- laisser le joueur appartenir à son club d'élection.
- prendre le joueur sous sa responsabilité entière, lors des entraînements et des sorties pour des compétitions extérieure au département.
- former les équipes et les manager lors des compétitions officielles.

### 2°/ A CHARGE DU CLUB D'APPARTENANCE DU JOUEUR :

Le club s'engage vis à vis du « POLE 06 » à :

- laisser venir le joueur aux séances d'entraînement et de compétitions aux dates préalablement arrêtées.
- lui laisser l'initiative de la composition des équipes.
- faire participer les joueurs aux entraînements programmés.
- accepter la technique et la tactique de jeu mises en place.

### 3°/ A CHARGE DU JOUEUR :

Le joueur, dûment autorisé par son représentant légal, s'engage à :

- assister aux entraînements pendant la durée de la présente convention.
- donner le meilleur de lui-même techniquement, moralement et physiquement.
- montrer un esprit sportif en toutes circonstances.
- être capable de s'intégrer à une équipe composée par les éducateurs.
- montrer un comportement exemplaire de joueur de haut niveau.
- poursuivre son entraînement dans son club d'appartenance.

#### 4°/ A CHARGE DU REPRESENTANT LEGAL :

Le représentant légal du joueur s'engage à :

- prendre toutes dispositions utiles pour que son joueur se rende au boulodrome H.Bernard, lieu d'entraînement retenu par le « POLE 06 ».
- accepter que son fils soit transporté dans le véhicule du comité ou de l'un des éducateurs mandatés par le Comité au sein du « POLE 06 » pour le conduire sur les lieux de compétitions arrêtés par le Groupe ou pour tout autre déplacement décidé par l'encadrement.

### **III.- OBLIGATIONS :**

Il est convenu et accepté que :

→ Le non respect de la présente convention entraînera automatiquement le remplacement du joueur signataire.

→ L'appartenance au « POLE 06 » pourra être remise en cause à tout moment pendant la durée de la présente convention pour comportement jugé inadéquat ou insuffisance de résultats.

→ L'absence à deux entraînements consécutifs non justifiés entraînera, par les responsables de l'encadrement du « POLE 06 », la radiation du joueur.

Fait à NICE, le .....

LE COMITE DEPARTEMENTAL

LE PRESIDENT DU CLUB